



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 100529

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la profession de sage-femme. Aujourd'hui, les sages-femmes n'ont pas les moyens concrets d'exercer leur métier dans tout son champ de compétence. Depuis début 2005, la dernière convention sages-femmes libérales/caisse d'assurance maladie est arrivée à expiration, et l'UNCAM ne répond pas aux demandes de négociations des organisations représentatives des sages-femmes ; on assiste à un désengagement arbitraire et injuste des assureurs ; le non-accès aux plateaux techniques, tant publics que privés, pose problème. Il lui demande ce qu'il compte faire sur ces questions et pour une politique cohérente de soin périnatal de qualité à laquelle les sages-femmes veulent apporter toute leur contribution.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100529

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7735